

# L'ÉCHO DES ALPAGES

N°10 - janvier 2017

Isère

## ÉDITO

Nous avons souhaité pour ce début d'année, et dans les premiers temps de la programmation FEADER 2015-20, faire le point sur les dossiers de demandes de financements dédiés aux améliorations pastorales. C'est l'occasion pour moi de souligner l'engagement des collectivités locales (Département, Région) qui, chacune en ce qui les concerne, permettent et maintiennent les crédits d'améliorations pastorales. A noter que la Région mobilise des financements Européens en complément de ses budgets, et que la nouvelle mandature conserve dans l'immédiat les Plans Pastoraux Territoriaux. Elle prévoit toutefois de réécrire sa politique pastorale dans le courant du premier semestre 2017.

2016 a été une année de programmation assez perturbée : les accès aux crédits Européens se mettent en place, et les communes porteuses de projets d'améliorations pastorales rencontrent les mêmes difficultés de trésorerie que les exploitants agricoles dans le versement de leurs aides. Avec l'effort de tous, nous allons réduire les délais, et c'est aussi l'objet de cette fiche technique insérée dans cet Echo des Alpes.

Le bilan de 2016 montre que les communes, les AFP et les responsables de Groupements Pastoraux restent très engagés dans la gestion des alpages : ils engagent en moyenne 30 % d'autofinancements pour la mise en oeuvre de projets d'améliorations pastorales. Ces travaux sont principalement confiés à des entreprises locales, dont le savoir faire est très pointu, adapté à nos chantiers et à nos conditions de travail. Ces entrepreneurs ainsi que leurs équipes, déploient une très belle énergie pour faire au mieux, avec brio.

Les crédits de la Région, de l'Europe et du Département constituent donc un levier important dans le maintien des patrimoines de production en alpage. Par ces moyens, la présence des troupeaux est garantie, ainsi que des conditions décentes de mise en oeuvre des activités pastorales. Et l'on sait combien ces points sont décisifs pour permettre une montagne vivante et accueillante.

Cette année, entre autres choses, nous allons travailler davantage sur la question du loup, en allant plus loin que la permanence téléphonique et les aides d'urgence : avec l'USAPR, et les élus locaux, nous allons travailler sur des analyses de la présence du loup et de ses dégâts, afin de proposer -je l'espère- à la fois de nouveaux services et de nouveaux argumentaires en vue de la sauvegarde des activités pastorales. Nous poursuivons également nos travaux sur la viande d'alpage.

Je vous souhaite une très belle année, à vous et à vos proches.

Je souhaite aux alpages de l'Isère, aux éleveurs qui engagent leur bétail et aux bergers à qui ils le confient, une très bonne saison pastorale

Denis REBREYEND,  
Président de la FAI.

## DANS CE NUMÉRO

### ACTUALITES DES ALPAGES



Retour sur les Comités PPT 2016 > 2

### DOSSIER



Sauvegarde du Pastoralisme > 3

### A RETENIR



Des informations... > 4

### INFOS PRATIQUES



Les contacts utiles, agenda... > 4



Fédération des Alpages de l'Isère  
La Grange - 38190 LES ADRETS  
TÉL. +33 (0)4 76 71 10 20 - Fax +33 (0)4 76 71 10 29 - federation@alpages38.org - www.alpages38.org



# L'ACTUALITÉ DES ALPAGES

## Retour sur les comités de pilotage PPT de l'automne 2016

Du 7 au 21 novembre 2016 ont eu lieu les comités de pilotage des Plans Pastoraux Territoriaux de l'Oisans, Matheysine, Belledonne et Chartreuse.

Ce qu'il faut retenir de ces rencontres :

### UNE FORTE MOBILISATION, SUR TOUS LES TERRITOIRES

25 personnes présentes en moyenne par Copil et une bonne représentation de la diversité des tours de table (collectivités, groupements pastoraux, AFP, partenaires techniques, acteurs environnementaux... etc.)

### 29 PROJETS D'AMÉLIORATIONS PASTORALES PRÉSENTÉS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2017 DONT

-> 15 projets de collectivités sollicitant des fonds régionaux et européens (FEADER), pour un montant global de 294 000 € de travaux

-> 15 projets de GP et AFP sollicitant les fonds de la ligne spécifique du Conseil Départemental de l'Isère, pour un montant global de 245 000 € de travaux.

### Récapitulatif des programmations 2017 présentées aux Copils PPT de l'automne 2016 – (2ème année de programmation sur 5)

	BELLEDONNE	CHARTREUSE	MATHEYSINE	OISANS	TOTAL
<b>Projets sollicitant des crédits Région + FEADER</b>	5 projets	2 projets dont : - 1 projet de médiation - 1 projet de travaux en attente de précisions techniques	7 projets	1 projet	<b>15 projets</b>
	124 400 €	91 700 €	69 800 €	8750 €	<b>294 700 €</b>
	3	3	5	4	<b>15 projets</b>
<b>Projets GP et AFP sollicitant la ligne CD38</b>	37 249 €	45 066 €	94 228 €	68 163 €	<b>244 700 €</b>
<b>Taux conso. enveloppe Région PPT</b>	30 %	26 %	26 %	24 %	

### LES POINTS IMPORTANTS QUI ONT ÉTÉ ABORDÉS

Les services de la DDT et de la Région invitent les maîtres d'ouvrage :

-> à être réactifs dans le dépôt de leur dossier en DDT après avoir eu l'avis du Copil, afin d'anticiper au maximum sur les délais d'instructions

-> à fournir les dossiers les plus précis et complets possibles afin de faciliter l'instruction des dossiers. Veiller en particulier à fournir tout document permettant d'appuyer l'argumentaire technique du dossier et de rendre compte des réalisations prévues (croquis, photos, plans, notes de terrains, compte-rendu de réunions...)

Les maîtres d'ouvrage ont souligné les difficultés impliquées par les retards de paiement des aides européennes (difficultés de trésorerie, perte de lisibilité des procédures, frein à l'initiative). Les services de la Région et de la DDT ont précisé que ces versements devraient être opérationnels courant 2017.

-> Les sujets transversaux -études, communication, événementiels, animations touristiques- ont été abordés à chaque Copil. Ils suscitent de l'intérêt, éveillent des idées et des projets innovants. L'enjeu fort reste de réunir les moyens financiers et humains pour organiser les espaces de rencontres et animer les démarches.

### INFO DERNIERE MINUTE : DATES DES PROCHAINS COMITÉS DE PILOTAGE PPT

-> Le 30 janvier 2017 à 9h30 à Villard de Lans, Copil PPT du Vercors des 4 Montagnes

-> Le 31 janvier 2017 à 14h00 à Lus la Croix Haute, Copil PPT des Hauts Plateaux du Vercors

### ZOOM...

#### ...SUR LE PPT DU TRIÈVES

Le comité de pilotage PPT du Trièves a validé, le 22 novembre dernier, à Celles, l'opportunité de relancer un nouveau contrat PPT à l'horizon 2017.

Dans le même temps, le contrat PPT des Hauts Plateaux du Vercors, (porté par le Parc Naturel Régional du Vercors), s'achèvera en septembre 2017.

Au vu de ce calendrier et des articulations fortes entre les espaces pastoraux du Trièves et des HPV, le Copil PPT du Trièves s'est positionné pour engager, dès janvier 2017 et en lien avec le PNRV et la FAI, une réflexion sur les opportunités de rapprochement entre ces 2 territoires pastoraux.



Comité de pilotage PPT de l'Oisans du 7 novembre 2016

---

## DOSSIER

# La Fédération des Alpagnes de l'Isère s'engage, aux côtés de l'USAPR, dans un travail sur la question du loup

### L'USAPR À L'ORIGINE DE L'INITIATIVE

Selon l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), l'impact de la prédation sur certaines zones remet en cause la méthode de calcul actuelle permettant d'estimer la population lupine. Il est en effet apparu indispensable aux élus de cette association de travailler sur ce sujet, car le nombre officiel de loups en France est l'un des critères qui permet de déterminer le taux de prélèvement autorisé, de comprendre le fait du loup et sa répartition, et que cet effectif officiel est remis en cause par différents acteurs politiques et de terrain.

### UN PLAN RÉGIONAL DE SAUVEGARDE DU PASTORALISME EST MIS EN PLACE PAR LA NOUVELLE ÉQUIPE RÉGIONALE

Un « Plan Régional de Sauvegarde du Pastoralisme face à la Prédation » a été voté par les élus de la Région Auvergne Rhône Alpes à l'automne 2016. Devant le constat d'une part de l'augmentation de la population de loups, du nombre d'attaques et de victimes, et d'autre part du stress permanent que subissent éleveurs et bergers en plus des repositionnements des gestions agro-pastorales, auxquels ils sont contraints, les élus Régionaux ont souhaité mobiliser leurs partenaires sur 3 axes de travail.

Le premier vise à diminuer la pression de prédation sur l'élevage de montagne par le renforcement de l'efficacité des prélèvements une fois ceux-ci décidés dans un cadre légal (avec des équipements de suivi et de tir adaptés). Il s'agit dans le même temps d'apporter un soutien aux éleveurs en cas de difficultés -notamment juridiques- avec les chiens de protection. Des expérimentations visant à mieux évaluer l'évolution de la population lupine sur les territoires seront également conduites, ainsi que des démarches d'information auprès du grand public sur les incidences positives des activités pastorales sur les milieux et les économies locales.

Le second axe de travail vise à conduire des actions politiques et juridiques de portée Européenne et Nationale en faveur du déclasserement du loup, pour le passer d'espèce « strictement protégée » à « espèce protégée ». L'argumentaire est construit sur le fait que le loup n'est actuellement plus une espèce menacée. Les élus de PACA et de Auvergne Rhône Alpes souhaitent travailler ensemble ce dossier, et se rapprocher d'autres Régions européennes ainsi que de certains cantons suisses.

Enfin, le troisième axe vise à constituer un comité de pilotage régional représentatif des différents acteurs du pastoralisme et de la thématique « lutte contre la prédation », qui sera réuni au minimum une fois par an afin de piloter l'ensemble.

### LA FÉDÉRATION DES ALPAGES S'ENGAGE DANS CE PLAN

Il s'agit, à l'échelle de Belledonne Isère – Savoie, en principe en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de Savoie (service pastoral de la Savoie), de mieux connaître la répartition et la nature des dégâts du loup, en collectant et valorisant les données de terrain de manière plus précise qu'actuellement, et en les partageant avec les éleveurs et bergers engagés dans la gestion des alpages et des parcours.

Il conviendra donc de déterminer précisément les données nécessaires à l'estimation de la population de loup et sa localisation, de repérer avec les éleveurs la vulnérabilité des troupeaux et ainsi de mieux comprendre le fait du loup de manière à pouvoir anticiper. L'objectif est également de travailler avec un ensemble de partenaires (Fédérations de chasseurs, services de l'Etat d'Isère et de Savoie -DDT, ONCFS, les élus, l'Espace Belledonne) à la mise en place d'un nouveau rapport avec le loup, permettant aux éleveurs et bergers de ne plus subir sa pression. D'autres actions seront engagées, autant que possible cet été, visant à sensibiliser le public découvrant les alpages, sur la fragilité des activités pastorales, leurs réalités, et surtout leurs capacités à mettre en valeur ces espaces de qualité, et à générer des produits de qualité.

## ZOOM

Au 31 décembre 2016, en dehors des alpages de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, la FAI comptabilise 188 demandes de constats réparties sur toute l'année, pour un peu plus de 104 UGB impliquées (morts, blessés ou disparus). 17% des UGB impactées sont des bovins.

\*\*\*\*\*



*PY. Bonntvár, Président et Maire de St Colomban des Villards, en compagnie des Maires fondateurs de l'USAPR.*

*J. Dupenloup, Maire de Saint Alban des Villards au micro et A. Gintès, Maire d'Allemont partenaires de l'Echo des montagnes*

## A RETENIR ...

### UN NOUVEAU DÉPART POUR LE FESTIVAL DU FILM :

Le CA de la FAI du 14 décembre 2016 s'est prononcé favorablement pour la reprise en maîtrise d'ouvrage, à partir du 1er janvier 2017, du Festival du Film Pastoralisme et Grand Espaces suite à la proposition de l'Association Pastoralismes du Monde, qui portait le projet depuis 1994.

Dans la suite de cette décision, un groupe de travail "Festival" sera mis place dès février 2016, et il se réunira régulièrement tout au long du printemps et de l'été 2017 pour définir les contours du prochain Festival 2017.

Le Festival continuera de porter son ambition essentielle (à savoir porter la parole des éleveurs et bergers et faire reconnaître la cause des espaces pastoraux auprès du plus grand nombre) tout en proposant une nouvelle formule à même de l'inscrire dans la durée, et de toucher d'avantage les publics urbains.

>> Plus d'infos au prochain numéro et sur [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)



### FORMATIONS « DRESSAGE ET UTILISATION DE CHIENS DE TROUPEAUX »

La gestion des espaces pastoraux implique des déplacements réguliers des troupeaux entre les différentes zones de pâturage. Le chien peut être un outil intéressant dans la conduite d'un troupeau, à condition qu'il soit efficace et utilisé à bon escient.

Les formations que nous organisons avec le soutien de la Région (au printemps et à l'automne) permettent l'acquisition de quelques fondamentaux : choisir son chiot, organiser sa vie sociale, poser les bases de son éducation, connaître la réglementation en vigueur. Une grande place est laissée à la pratique grâce à des lots d'ovins et bovins mis à disposition par les lycées agricoles. Chacun peut alors faire travailler son chien sur des mises en situations proposées par le formateur, et bénéficier de conseils pour progresser.

Ces stages se déroulent sur 3 journées complètes, financés par le VIVEA et espacés de deux semaines environ afin que chacun puisse travailler individuellement entre les séances. Cette organisation permet de suivre la progression du maître et du chien au fil du temps. Au terme des 3 journées, les éleveurs ou bergers disposent de bonnes bases pour aller plus loin dans le dressage de leur chien.

Voici les dates des prochaines sessions de formation :

#### En Isère, la Côte St André

Judi 09 mars 2017

Mardi 21 mars 2017

Judi 13 avril 2017

#### En Savoie, la Motte Servolex

Mercredi 15 mars 2017

Vendredi 24 mars 2017

Mercredi 12 avril 2017

Ce printemps, les formations seront assurées par Jean-Marie Davoine et Julien Vilmant. La présence de deux intervenants permettra de mettre en place plusieurs ateliers en parallèle. Si vous êtes intéressé ou souhaitez davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Alpes.



**L'ÉCHO DES ALPAGES de l'Isère** Lettre d'informations réalisée par La Fédération des Alpes de l'Isère - la Grange - 38190 LES ADRIETS - Tél. +33 (0)4 76 71 10 20 - Fax +33 (0)4 76 71 10 29 - Courriel : [federation@alpages38.org](mailto:federation@alpages38.org) - Site : [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)  
Rédaction : équipe technique de la FAI - Photos : FAI - Mise en page : FAI - Maquette : [www.vizostudio.com](http://www.vizostudio.com)  
L'écho des alpages de l'Isère est réalisé avec le soutien du Conseil Départemental de l'Isère

## INFOS PRATIQUES

### CONTACTS UTILES

⇒ N° d'Urgence 7/7 (prédations, bêtes mortes) ☎ 04 76 71 10 25 (en dehors des heures de bureau de la FAI)  
⇒ Secours en montagne ☎ 112

### AGENDA

-> + d'infos sur [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)

-> Assemblée Générale de la FAI :

Le jeudi 6 avril 2017, à la Salette Fallavaux.

-> Formation des bergers salariés : elle est prévue du 22 au 24 mai 2017 inclus, programme en ligne sur [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)

## INFOS DIVERSES

-> Produits d'alpage :

La FAI sera présente au salon des Comités d'Entreprises de Grenoble pour présenter l'agneau d'alpage et le programme des événements de l'année.

-> Emploi des bergers et contrats de travail en alpage :

La législation évolue (loi travail, loi montagne...). La Fédération des Alpes a entrepris une analyse juridique des textes qui régissent le travail en alpage. La commission berger employeurs sera un temps fort de la préparation des dossiers qui vous aideront pour cet été.

-> Le Conseil d'administration de la FAI :

Il se réunit 4 fois par an (mars, juillet, octobre et décembre). Retrouvez des débats et délibérations sur [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)

-> DPB permises par les surfaces d'alpage

La gestion des DPB en alpage peut faire perdre la souplesse annuelle qui caractérise les Groupements Pastoraux, en particulier l'adaptation des chargements aux ressources et la régulation des chargements entre éleveurs. En partenariat avec les DDT et le SUACI Montagn'Alpes, il est proposé de repérer ces rigidités et de voir si des DPB se perdent à l'échelle de l'alpage ou des départements. Si nécessaire, des pistes de travail actuellement à l'étude vous seront proposées courant février.